

# ARRÊTEZ LA GUILLOTINE !

## ENCORE UNE EXÉCUTION CAPITALE EN FRANCE

.. Le 31 janvier, à l'aube, dans le sinistre fort de Montluc, à Lyon, un militant algérien de 33 ans, Salah Dehil, a été conduit au supplice.

Le cœur et les poings se serrent devant ce crime commis de sang-froid.

Ce n'est pas le premier **MAIS IL FAUT QUE CE SOIT LE DERNIER.**

Au moment où l'atmosphère est à la négociation, où les masses françaises ont fait comprendre leur lassitude de la guerre et leur volonté d'y voir mettre fin, où une partie des couches dirigeantes de la bourgeoisie est décidée à trouver une issue rapide, où les ultras se sont fait battre et sont en grande partie résignés, où les Algériens vont peut-être voir poindre l'aube de leur victoire, la récompense de leurs sacrifices immenses, le bruit de ce couperet retentit comme une chose odieuse, absurde, une monstrueuse provocation. **IL Y A ENCORE DES DIZAINES DE CONDAMNÉS** qui attendent dans les prisons françaises, notamment au fort de Montluc, l'aube atroce et fatidique.

Au moment où la volonté de voir mettre fin à la guerre coloniale se manifeste dans tout le pays, où le front unique des organisations ouvrières, syndicales et politiques a progressé sur cette question, un des premiers objectifs, une des premières campagnes de la classe ouvrière française doit être

### L'arrêt immédiat des exécutions

Il faut que s'engage une campagne nationale d'agitation, de protestation, de manifestations sous toutes les formes, contre l'exécution des condamnés à mort, c'est la première chose à exiger de l'impérialisme, empêcher l'irréparable, personne, aucune organisation désireuse de lutter contre la continuation de l'aventure colonialiste ne peut se dérober à cette tâche.

## AIDE AU F.L.N. ET INSOUSSION

### Nouvelles arrestations

28 janvier — Paris — Quatre membres de « Jeune Résistance » auraient été arrêtés. Pierre Hespel, Louis Horant, recherché depuis 1957 pour désertion, Szmul Blumental et Michel Deliez. Tous les quatre ont été déférés au juge d'instruction Batigne qui les a fait écrouer sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'Etat. Ils ont choisi M<sup>es</sup> Oussedik et Manville pour défenseurs.

29 janvier — Paris — Arrestation d'une étudiante de dix-neuf ans, Malika Ighilaniz, originaire du Maroc et de nationalité française.

29 janvier — Lyon — Arrestation de l'abbé Robert Davezies, auteur du livre « Le Front », publié par les Editions de Minuit et condamné par contumace en avril 1960, à 10 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour, pour aide au F. L. N.

## DIX NOUVELLES CONDAMNATIONS A MORT

12 janvier — Lyon, Tribunal militaire — Salah Khalef, Saïd Sahli, Mabrouk Choudar, Mohamed Hebbache.

12 janvier — Oran, Tribunal militaire — Mohamed Touiza

19 janvier — Oran, Tribunal militaire — Deux militants algériens.

24 janvier — Metz, Tribunal militaire — Saïd Radjoul et M'Barek Hammaci.

29 janvier — Marseille, Tribunal militaire — Un militant algérien.

## DES PEINES DE PRISON

12 janvier — Lyon, Tribunal militaire — Mohamed Bourgourzi et Ammar Bechami, réclusion perpétuelle ; Messaoud Metouri, 20 ans de réclusion ; Ahmed Benbelkacem, 10 ans ; Mahmoud Chaïd et Seghir Smaïli, 5 ans de prison ; Khier Khedimi, 3 ans ; Lakdar Baali, Moussa Chellali, Abderramane Zaghari, 2 ans ; Sebti Berbache, 18 mois ; Hassine Daoudji, 6 mois.

12 janvier — Oran, Tribunal militaire — Frih Orahim et Affane Abdelkader, condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

20 janvier — Metz, Tribunal militaire — Ferhar Mihoud, 10 ans de prison ; Khier Mohamed, 2 ans.

24 janvier — Metz, Tribunal militaire — Cinq militants algériens condamnés à des peines de 2 ans de prison à 12 ans de réclusion

29 janvier — Paris, Tribunal militaire — Sadaoui, 20 ans de réclusion ; Chabi, 15 ans, et onze autres militants condamnés à 7 à 10 ans de réclusion.

## UN NOUVEAU CRIME DES ULTRAS ET DE LA MAIN ROUGE

L'assassinat de M<sup>e</sup> Popie, avocat libéral d'Alger, la veille de sa déposition au procès des barricades où il devait apporter des révélations et des preuves sur les crimes de Lagaillarde et de ses amis.

## NOUVELLES INCULPATIONS CONTRE "FRANCE-OBSERVATEUR"

Claude Estier et Maurice Laval ont comparu, le lundi 30 janvier devant le juge d'instruction Bonnefous qui a inculpé le premier d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat pour une interview de Ferhat Abbas publiée dans le numéro du 15 septembre 1960 qui avait été saisi pour ce fait, et le second, de participation à une entreprise de démoralisation de l'armée, pour la publication de lettres de soldats dans le numéro du 29 septembre, également saisi.

Nous nous élevons ici contre cette nouvelle atteinte à la liberté de la presse et nous assurons notre confrère de notre absolue solidarité, nous-mêmes étant sous le coup de poursuites du même ordre.